

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations



Rapport d'évaluation

Master Droit

Università di Corsica Pasquale Paoli

Campagne d'évaluation 2016-2017 (Vague C)

Rapport publié le 29/06/2017

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations

Pour le HCERES,¹

Michel Cosnard, président

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

¹ Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

Évaluation réalisée en 2016-2017
sur la base d'un dossier déposé le 13 octobre 2016

Champ(s) de formations : Métiers du Droit et de l'Administration

Établissement déposant : Università di Corsica Pasquale Paoli

Établissement(s) cohabilité(s) : /

Présentation de la formation

Le master mention *Droit* est une formation ouverte aux étudiants titulaires d'une licence en *Droit*, qui présentent un profil généraliste, privatiste ou publiciste.

Il a pour objectif de former les étudiants à divers métiers (avocat, huissier, notaire, métiers de la fonction publique, métiers de l'immobilier, etc.) qui couvrent la quasi-totalité des débouchés des études de droit.

Le master *Droit*, qui ne semble pas bénéficier d'une approche globale et privilégie plutôt une approche par spécialités, est construit à partir d'un cursus organisé en deux années comprenant chacune quatre spécialités, à savoir *Droit notarial*, *Droit des collectivités territoriales*, *Procès et Contentieux* et *Juriste d'entreprise*.

La première année du master (M1) permet de compléter et de consolider les bases en droit privé et/ou en droit public que les étudiants ont pu acquérir dans le cadre de la licence en *Droit* tout en favorisant, eu égard à la diversité des enseignements qui sont dispensés, une pré-spécialisation à l'une des quatre spécialités proposées dans le cadre de la deuxième année du master (M2) qui présentent toutes une finalité professionnelle.

Le master *Droit* est une formation dispensée à la Faculté de Droit de l'Université de Corse.

Analyse

Objectifs

Le master *Droit* est construit de sorte à offrir aux étudiants des formations leur permettant de poursuivre leurs études au niveau local. Il affiche pour objectif principal de former des juristes spécialisés dans quatre domaines, à savoir *Droit notarial*, *Droit des collectivités locales*, *Procès et contentieux* et *Juriste d'entreprise*.
Le master 1 permet de compléter et de consolider les bases en droit privé et/ou en droit public tout en favorisant, eu égard à la diversité des enseignements qui sont dispensés, une pré-spécialisation à l'une des quatre spécialités proposées dans le cadre du master 2 (qui présentent toutes une finalité professionnelle).
Il y a une adéquation et une progressivité entre les divers enseignements dispensés en master 1 et ceux dispensés en master 2 puisque l'articulation entre les deux années du master permet, au niveau du master 1, d'allier une formation générale et un début de spécialisation, avant d'approfondir la spécialisation, au niveau du master 2.

Organisation
<p>Le master <i>Droit</i> présente une cohérence pédagogique entre les spécialités proposées dans le cadre du master 1 et celles proposées dans le cadre du master 2. Le master est construit autour de quatre spécialités, à savoir <i>Droit des collectivités territoriales</i>, <i>Droit notarial</i>, <i>Procès et Contentieux</i> et <i>Juriste d'entreprise</i>. Au niveau du master 1, les enseignements qui se présentent traditionnellement sous la forme de cours magistraux (CM) et de travaux dirigés (TD) sont organisés en trois unités d'enseignement (UE) par semestre, à savoir une unité majeure, une unité mineure et une unité transversale. Ils font l'objet, pour nombre d'entre eux, de mutualisation (environ une vingtaine d'enseignements dans le cadre des trois spécialités <i>Droit notarial</i>, <i>Procès et Contentieux</i> et <i>Juriste d'entreprise</i>). Le master ne semble pas bénéficier d'une approche globale et privilégiée plutôt une approche par spécialités. Le contenu du dossier, eu égard aux données imprécises s'agissant de la mention et aux éléments détaillés concernant les différentes spécialités, semble indiquer qu'il existe une sorte de cloisonnement de chaque spécialité et que, par suite, il n'y a pas de véritable cohérence d'ensemble au niveau de la mention <i>Droit</i>.</p>
Positionnement dans l'environnement
<p>Le master, qui témoigne d'un ancrage local, présente des spécialités qui en justifient la pertinence et l'attractivité. Il trouve toute son utilité et sa justification en raison à la fois de l'insularité et du coût d'une scolarité qui serait effectuée sur le continent. Certaines spécialités attestent d'une réelle attractivité intra-muros et extra-muros (par exemple <i>Droit notarial</i>). Les contacts avec l'extérieur, en général peu institutionnalisés, sont plus ou moins renforcés selon les spécialités (par exemple la spécialité <i>Droit notarial</i> entretient des liens plus étroits avec le monde socio-professionnel). Le master n'a pas de réelle visibilité au niveau national et international.</p>
Équipe pédagogique
<p>La composition de l'équipe pédagogique, qui reflète la pluridisciplinarité affichée par le master, est duale car elle intègre à la fois des intervenants issus du milieu académique et des intervenants issus du milieu professionnel. La participation des intervenants extérieurs est particulièrement importante dans les spécialités <i>Droit notarial</i> et <i>Juriste d'entreprise</i>. Dans le dossier transmis par l'établissement, l'annexe relative à la composition des équipes pédagogiques fait défaut. Le dossier souligne trois « fragilités » : un effectif restreint d'enseignants-chercheurs (en moyenne deux Professeurs d'université (PR) et une quinzaine de Maîtres de conférences (MCF) toutes sections confondues), le déséquilibre entre le corps des PR et celui des MCF et la sur-représentation des PAST au regard des MCF et, plus largement, des enseignants-chercheurs.</p>
Effectifs, insertion professionnelle et poursuite d'études
<p>Le master <i>Droit</i> a une attractivité essentiellement locale (à l'exception de la spécialité <i>Droit notarial</i>). De manière générale, les effectifs sont faibles et ont tendance à fluctuer. Certaines spécialités témoignent d'une attractivité alors que d'autres sont délaissées par les étudiants : si la spécialité <i>Juriste d'entreprise</i> semble prometteuse, la spécialité <i>Droit des collectivités territoriales</i> se révèle en déclin. Dans le cadre du master 1, les effectifs sont en moyenne d'une soixantaine d'étudiants avec des écarts importants entre les spécialités (pour l'année 2015-2016, sept étudiants étaient inscrits en <i>Droit des collectivités territoriales</i>, 28 en <i>Droit notarial</i> et 29 en <i>Procès et Contentieux</i>) ; dans le cadre du master 2, les effectifs sont limités à 20 étudiants par spécialité. Il y a, d'un point de vue pédagogique, une réelle articulation entre les deux années qui composent le master dans la mesure où une part non-négligeable des étudiants diplômés de la première année poursuit leurs études dans le cadre de l'une des spécialités qui sont proposées au niveau de la deuxième année. Les poursuites d'études se révèlent élevées après l'obtention du master : la poursuite en vue de l'obtention du DSN (diplôme supérieur de notariat) pour la spécialité <i>Droit notarial</i>, la présentation d'une candidature au CRFPA (centre régional de formation professionnelle des avocats) pour la spécialité <i>Procès et Contentieux</i>, la préparation aux concours administratifs pour la spécialité <i>Droit des collectivités territoriales</i>.</p>
Place de la recherche
<p>La place accordée à la recherche dans la formation varie selon les années et les spécialités du master envisagées. La sensibilisation à la recherche se réalise au niveau du master 1 avec la possibilité de rédiger un mémoire de recherche et se poursuit au niveau du master 2 avec l'obligation de réaliser un mémoire ou un cahier de recherche, quelques étudiants (entre deux et quatre selon les années) faisant, d'ailleurs, le choix de poursuivre leurs études dans le cadre d'un doctorat. Elle s'effectue, aussi, par l'intermédiaire des enseignants-chercheurs qui assurent des enseignements dans la formation. L'intérêt porté à la recherche pourrait être renforcé avec la création d'un séminaire de méthodologie permettant aux étudiants d'avoir une méthode identique et non pas distincte selon l'enseignant référent.</p>

Place de la professionnalisation
<p>Le master <i>Droit</i> offrant des spécialités à finalité professionnelle, la place accordée à la professionnalisation est plutôt importante. La formation oriente, progressivement, vers une professionnalisation au motif que, si la première année demeure largement théorique et a pour principal objectif de consolider et de développer les connaissances des étudiants dans le domaine du Droit, la deuxième année valorise la professionnalisation.</p> <p>L'ouverture de la formation au monde professionnel se manifeste à différents égards. La composition des équipes pédagogiques révèle que celles-ci intègrent, outre des intervenants issus du milieu académique, des intervenants issus du milieu professionnel. Plusieurs rencontres sont organisées avec des professionnels dans le cadre des enseignements, de conférences ou de forums. L'offre de formation montre que des enseignements et des outils sont destinés à la professionnalisation des étudiants (à titre d'exemples, au niveau de la deuxième année, sont prévus, selon les spécialités, un module « Accompagnement individualisé vers l'insertion professionnelle (POIP) », un module « Séminaire de pré-professionnalisation : rencontre avec des professionnels, visite de juridictions » ou un module « Entraînement aux épreuves des concours de la fonction publique »).</p>
Place des projets et des stages
<p>Le master <i>Droit</i> accorde aux projets et aux stages une place qui varie selon les années et les spécialités envisagées. Si le stage est optionnel en première année, il est, le plus souvent, obligatoire en deuxième année.</p> <p>Afin de favoriser le recrutement en stage et l'insertion dans la structure d'accueil, les étudiants sont soumis au « test PerformanSe » (proposé par les services de la Plateforme d'orientation et d'insertion professionnelle (POIP)).</p>
Place de l'international
<p>Le master <i>Droit</i> propose des enseignements en/de langues étrangères, que ce soit au niveau de la première année ou au niveau de certaines spécialités de la deuxième année. Si la dimension internationale du master s'avère insuffisante, des efforts ont été fournis afin d'inciter les étudiants à réaliser une mobilité internationale et d'accueillir des étudiants et des enseignants-chercheurs étrangers. Les partenariats internationaux sont peu nombreux.</p> <p>Dans le dossier transmis par l'établissement, est mentionnée, au titre des points à améliorer, la pérennisation du personnel en charge de l'enseignement des langues étrangères.</p>
Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite
<p>L'accès en master 1 et master 2 se révèle assez classique.</p> <p>Si l'accès en master 1 est ouvert à tout étudiant diplômé d'une licence en <i>Droit</i> (et sous condition de disposer des prérequis propres à chacune des spécialités), l'accès en master 2 est soumis à sélection (avec des effectifs limités à 20 étudiants par spécialité). En master 2, les spécialités <i>Droit notarial</i> et <i>Juriste d'entreprise</i> sont particulièrement attractives (pour l'année universitaire 2015-2016, respectivement environ 350 pré-inscriptions et 120 pré-inscriptions contre environ 70 pré-inscriptions en Procès et Contentieux et 40 pré-inscriptions en Droit des collectivités territoriales). De manière traditionnelle, les étudiants ayant validé la première année de master poursuivent leurs études en deuxième année de master. Les étudiants peuvent, en complément ou dans le prolongement de leurs études en master, s'inscrire en DU (diplôme universitaire) <i>Préparation aux concours administratifs</i>. L'aide à la réussite se traduit, surtout, par un relatif suivi des étudiants qui, grâce à des effectifs de taille raisonnable, permet d'identifier les difficultés rencontrées par les étudiants. Dans le dossier transmis par l'établissement, il est indiqué qu'est envisagée, en 2017, l'ouverture d'un Institut d'études judiciaires (IEJ).</p>
Modalités d'enseignement et place du numérique
<p>La formation est assurée principalement en mode présentiel (étant précisé qu'est envisagée l'ouverture à l'alternance de la spécialité <i>Droit des collectivités territoriales</i>). Les enseignements prennent principalement la forme de cours magistraux et de travaux dirigés. En master 1, les étudiants salariés, en situation de handicap bénéficient d'un régime aménagé dans la mesure où, d'une part, ils sont dispensés de l'assiduité aux travaux dirigés et que, d'autre part, des épreuves remplaçant le contrôle continu peuvent être organisées sous la responsabilité du directeur des études.</p> <p>En master 2, les étudiants salariés, lorsque leur activité est en rapport avec la formation, peuvent se voir proposer des aménagements qui se traduisent par une dispense (partielle) de présence aux cours.</p> <p>La place du numérique est classique puisque le recours au numérique se traduit, surtout, par l'utilisation de l'Environnement Numérique de Travail (ENT) (au moyen duquel les étudiants peuvent trouver de la documentation pédagogique) et de l'Université Numérique Juridique Francophone (UNJF) sur laquelle s'appuient les enseignements non présentiels qui sont, par ailleurs, accompagnés d'un tutorat ou de travaux dirigés.</p>

Évaluation des étudiants
<p>L'évaluation des étudiants semble classique tant par ses modalités (des épreuves écrites, des épreuves orales, des contrôles continus et des examens terminaux) que par la mobilisation de l'équipe pédagogique.</p> <p>Les modalités de fonctionnement des jurys d'examens se révèlent traditionnelles : ils sont composés des enseignants chercheurs intervenant dans la formation et se réunissent pour les délibérations.</p> <p>Les régimes d'examens ne sont pas harmonisés et varient d'une spécialité à une autre (notamment quant à la part accordée au contrôle continu).</p> <p>Des examens anticipés sont organisés pour des matières à faible volume horaire afin d'offrir aux étudiants des sessions d'examens allégées.</p>
Suivi de l'acquisition de compétences
<p>Les compétences transversales que les étudiants sont tenus d'acquérir sont, en général, identifiées dans les annexes descriptives aux formations et/ou dans les fiches RNCP (Répertoire national des certifications professionnelles), même si elles ne sont pas toujours bien développées.</p> <p>À ce jour, aucun portefeuille de compétences ou livret d'étudiant n'a été mis en place et le suivi de l'acquisition des compétences demeure insuffisant (car se limitant au « test PerformanSe » proposé par les services de la Plateforme d'Orientation et d'Insertion Professionnelle (POIP))</p> <p>Dans le dossier transmis par l'établissement, cet item n'est pas précisément renseigné.</p>
Suivi des diplômés
<p>Le suivi des diplômés est assuré, de manière générale, par l'université au moyen d'enquêtes d'insertion professionnelle réalisées par les services de la Plateforme d'Orientation et d'Insertion Professionnelle (POIP) et, de manière spécifique, au niveau de chacune des spécialités du master (même si cela se fait plutôt de manière informelle).</p> <p>Les débouchés professionnels auxquels les étudiants peuvent prétendre ne sont pas clairement identifiés.</p> <p>Dans le dossier transmis par l'établissement, cet item n'est pas précisément renseigné.</p>
Conseil de perfectionnement et procédures d'autoévaluation
<p>S'agissant du conseil de perfectionnement, bien que mis en place au niveau de chacune des spécialités du master, son absence est regrettable au niveau de la mention.</p> <p>La composition des conseils de perfectionnement se révèle paritaire (et égalitaire) dans la mesure où ils intègrent deux étudiants (l'un représentant les étudiants inscrits en master 1 et l'autre représentant les étudiants inscrits en master 2), deux enseignants (dont le responsable de la formation) ainsi que deux professionnels.</p> <p>Les conseils de perfectionnement se réunissent tous les ans.</p> <p>S'agissant des procédures d'autoévaluation, elles s'apparentent, d'une part, aux échanges qui peuvent avoir lieu entre les étudiants, les enseignants ainsi que les professionnels (notamment dans le cadre du conseil de perfectionnement) et, d'autre part, à un questionnaire général (qui, en 2017, devrait être adapté à la formation) soumis aux étudiants. À cet égard, il convient de souligner la forte implication des étudiants dans l'évaluation et, par suite, dans l'évolution de la formation.</p>

Conclusion de l'évaluation

Points forts :

- La formation présente des spécialités attractives (*Droit notarial, Juriste d'entreprise*).
- La formation révèle une cohérence pédagogique entre la première et la deuxième année du master.
- La formation est à taille humaine. La formation est adaptée et modifiée par l'équipe pédagogique afin de tenir compte des besoins des étudiants.

Points faibles :

- Le cloisonnement des spécialités nuit à la cohérence d'ensemble au niveau de la mention.
- La spécialité *Droit des collectivités territoriales* est en déclin.
- Les enseignants-chercheurs sont en nombre insuffisant.
- La formation n'a pas mis en place de séminaire de méthodologie à la recherche.
- La formation n'est pas suffisamment ouverte à l'international.
- Le suivi des étudiants diplômés n'est pas suffisamment institutionnalisé.
- Le dossier se révèle imprécis s'agissant de certains items.

Avis global et recommandations :

Le master *Droit* proposé par l'Université de Corse est conçu, dans son ensemble, de façon sérieuse et en adéquation avec les finalités qu'il affiche. À côté d'incontestables atouts, cette formation présente, toutefois, quelques faiblesses structurelles ouvrant autant de pistes d'améliorations.

Le master offre des spécialités qui justifient la pertinence et l'attractivité de cette formation, notamment si l'on tient compte du contexte d'insularité.

La formation révèle cependant une absence d'unité au niveau de la mention alors que les différentes spécialités sont correctement articulées. Dès lors, il conviendrait de s'interroger sur l'opportunité de la mutualisation de certains enseignements, sur le renforcement de la professionnalisation dans le cadre du master 1, sur l'ouverture sur le monde socio-professionnel, sur l'amélioration de l'évaluation des étudiants et du suivi des étudiants (diplômés et non-diplômés).

L'équipe pédagogique devrait aussi être renforcée, ce qui permettrait d'améliorer et de développer la place de la recherche au sein des différentes spécialités.

Observations de l'établissement



Corte, le 26 avril 2017

**Monsieur le Président du Haut Conseil de l'Evaluation de la
Recherche et de l'Enseignement Supérieur
2, rue Albert Einstein
75013 Paris**

N° Réf : PMR/VPCFVU/17/ 166

Monsieur le Président

Le Directeur de la Faculté de Droit, Sciences Economiques et de Gestion de l'Université de Corse et les responsables pédagogiques des formations concernées ont pris bonne note des observations formulées par les experts du HCERES.

La plupart des remarques avaient d'ores et déjà été anticipées et prises en compte dans l'écriture de la future carte de formation.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Président de l'Université de Corse

Paul-Marie ROMANI

